

réciprocité, et qui demandent de soumettre à la Chambre, leurs vues, favorables ou défavorables à la proposition. Est-ce que la seule réponse que nous pouvons donner à nos électeurs, est celle du premier ministre: "Gardez-les". Je crois, monsieur l'Orateur, que c'est là une parodie des usages et procédures parlementaires. Le premier ministre devra modifier son conseil, et je demande qu'il le modifie immédiatement.

Sir WILFRID LAURIER: Si les électeurs de mon honorable ami ont des remontrances à faire à cette Chambre, ils peuvent les faire par voie de pétitions, et leurs pétitions seront reçues par la Chambre tous les jours. Les pétitions d'après une règle nouvelle sont envoyées au greffier, et l'on peut aussi appeler l'attention de la Chambre sur elles. Nous avons un règlement et ce règlement doit être observé. Plusieurs membres de cette Chambre ne peuvent arriver à faire discuter des questions qui les intéressent. Sur le feuillet on y a des douzaines d'avis de motions et de bills que nous ne pourrions pas discuter à la présente session à cause des règles de la Chambre. Cela est malheureux; mais chaque question doit être discutée en son temps.

La question de la réciprocité ayant été renvoyée au comité des voies et moyens, c'est à ce comité à la discuter. Il peut y avoir des retards avant qu'on y arrive, mais c'est la faute du règlement, et mon honorable ami doit prendre son mal en patience jusqu'à ce que nous soyons arrivés à la question de réciprocité de la façon régulière.

L'hon. M. FOSTER: La Chambre me permettra de l'éclairer un peu sur le sujet. La règle 25, dit:

Le programme quotidien des affaires de la Chambre est comme suit: Présentation de pétitions. . .

Sir WILFRID LAURIER: C'est bien cela.

L'hon. M. FOSTER: Tout membre de cette Chambre a, par cette règle, le droit de présenter une pétition de ses électeurs, et personne ne peut lui nier ce droit. Ce que nous avons discuté l'autre jour n'était pas la simple présentation de pétition en dehors de leur ordre assigné, mais la discussion de la question au moyen de ces pétitions et d'extraits de journaux. C'est à cela que je me suis opposé. Mais un électeur a le droit de se faire entendre devant cette Chambre par son représentant; on ne peut lui enlever ce droit qui est établi par l'article du règlement disant que les députés ont le droit de présenter leurs pétitions tous les jours, mais la présentation d'une pétition et la discussion d'une question sont deux choses différentes.

M. LENNOX: Un député a le droit de lire la pétition, n'est-ce pas?

L'hon. M. FOSTER: Oui.

ENQUETE SUR LES COALITIONS, TENTATIVE DE RESTREINDRE LES POUVOIRS DE LA COMMISSION.

M. M. Y. McLEAN (Huron-sud): Je vois par une dépêche à l'"Ottawa Citizen" ce matin, que des avocats de Montréal ont commencé des procédures contre la commission d'enquête dans les coalitions commerciales. La compagnie prétend que cette commission n'est pas compétente et que son institution est illégale, nulle et sans effet. C'est une question de très grande importance et je veux demander quelle attitude le Gouvernement se propose de prendre dans la question.

L'hon. MACKENZIE KING (ministre du Travail): J'ai reçu ce matin de M. le juge Loranger, de Montréal, une lettre dans laquelle il dit avoir reçu une défense de statuer, en sa qualité de président de la commission nommée pour faire une enquête au sujet de la United Shoe Machinery Company, et autres qui sont accusées de faire partie de la coalition, et Son Honneur demande ce que la commission doit faire dans les circonstances. Le Gouvernement a confié à un avocat le soin de comparaître en son nom et de s'opposer à l'ordonnance, afin que l'enquête autorisée par la loi des coalitions industrielles puisse se continuer.

DEMANDES DE RAPPORTS, ETC.

M. CAMPBELL: Je veux demander pourquoi la correspondance au sujet de la concession Markey n'a pas été déposée. Toute cette correspondance est dans les archives, et il ne faudrait pas plus de trois minutes à un commis pour la rassembler et la déposer sur le bureau de la Chambre.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre): Le ministre de la Marine n'est pas à son siège, mais j'appellerai son attention sur la question.

M. CAMPBELL: Le premier ministre usera-t-il de son influence pour la faire déposer?

Sir WILFRID LAURIER: Je serai toujours heureux de me rendre aux désirs de mon honorable ami, quand il est aussi raisonnable qu'il l'est présentement.

M. CAMPBELL: Je demanderai aussi pourquoi le levé hydrographique de Fort-Churchill et du fleuve Nelson, qui a été terminé l'été dernier, n'a pas été déposé sur le bureau de la Chambre. Je ne vois rien qui empêche de déposer au moins le levé de Fort-Churchill.

Sir WILFRID LAURIER: J'admets qu'il n'y a pas de raison pour que tous les levés ne soient pas déposés. Si les rapports sont complets ils seront déposés.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des subsides.)